

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 21 novembre 2016**

**OBJET**  
**02 – ELECTION DES ADJOINTS**

N° 2016-11-02  
NOMENCLATURE : 5/1/1

**L'an deux mille seize, le vingt-et-un novembre à dix-neuf heures,**  
Le Conseil Municipal légalement convoqué le dix novembre 2016, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Alain ROYER, Maire.

**Présents : 24**

**Votants : 29**

~~Alain ROYER, Catherine CADOU, Gil RANNOU, Frédéric CHAPEAU, Marie-Madeleine REGNIER, Mickaël MENDES, Catherine HENRY, Philippe LEBASTARD, Jean-Claude SALAU, Florence CABRESIN, Magali LEMASSON, Thierry GICQUEL, Yvon LERAT, Elisa DRION, Isabelle GROLLEAU, Lionel BROSSAULT, Valérie ROBERT, Gwénola LEBRETON, Chantal PERRUCHET, Aurora ROOKE, Emmanuel RENOUX, Soumaya BAHIRAEI, Alain BLANCHARD, Jean-Pierre TUAL~~

**Pouvoirs : 5**

Catherine RENAUDEAU donne pouvoir à Lionel BROSSAULT  
Michel RINCE donne pouvoir à Catherine HENRY  
Damien CLOUET donne pouvoir à Thierry GICQUEL  
Martine MOREL donne pouvoir à Emmanuel RENOUX  
Joëlle CHESNAIS donne pouvoir à Alain BLANCHARD

Nombre de membres :

en exercice.....29  
présents.....24  
ayant un pouvoir...5  
votants.....29

**Délibération**

**Rapporteur : M. LE MAIRE**

Sur la base de la délibération n°2014-03-02, en date du 28 mars 2014, fixant le nombre des adjoints à huit, le conseil municipal a proclamé adjoints, par délibération n°2014-03-03 en date du 28 mars 2014, les conseillers municipaux suivants :

Madame Catherine CADOU - 1<sup>ère</sup> adjointe  
Monsieur Gil RANNOU - 2<sup>ème</sup> adjoint  
Monsieur Frédéric CHAPEAU - 3<sup>ème</sup> adjoint  
Madame Elisa DRION - 4<sup>ème</sup> adjointe  
Madame Gwénola LEBRETON - 5<sup>ème</sup> adjointe  
Monsieur Mickaël MENDES - 6<sup>ème</sup> adjoint  
Madame Catherine HENRY - 7<sup>ème</sup> adjointe  
Monsieur Rémi ROLLAND - 8<sup>ème</sup> adjoint

Vu la délibération n°2016-11-01 en date du 14 novembre 2016 fixant le nombre des adjoints à sept, il convient de remplacer les postes vacants au rang n°3, 4 et 5.

M. le Maire rappelle que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal. Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un sans qu'il y ait obligation d'alternance d'un candidat de chaque sexe. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus (art. L. 2124 et L. 2127 du Code de la CGCT).

Publié le 25/11/16

Accusé de réception en préfecture  
04-2140201010101-1-02-DE02-  
DE  
Date de transmission : 29/11/2016  
2016 et L. 2127 du Code de la CGCT

Le conseil municipal décidera en séance d'un délai pour le dépôt des listes auprès de M. le Maire. A l'issue de ce délai, M. le Maire fera le constat des listes de candidats aux fonctions d'adjoint au maire qui seront déposées.

Les listes de candidats aux fonctions d'adjoint au maire doivent comporter au plus autant de conseillers municipaux que d'adjoints à désigner.

Une seule liste est présentée :

Liste de la majorité :

Philippe LEBASTARD 3<sup>ème</sup> adjoint  
Marie-Madeleine REGNIER 4<sup>ème</sup> adjoint  
Jean-Claude SALAU 5<sup>ème</sup> adjoint

Le dépouillement du scrutin donne les résultats suivants :

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	29
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	7
d. Nombre de suffrages exprimés [b - c]	22
e. Majorité absolue	15

Les conseillers municipaux de la liste qui aura obtenu la majorité des suffrages, seront proclamés adjoints et immédiatement installés.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à la majorité de 22 Voix pour et 7 Abstentions, décide :**

**- DE PROCEDER à l'élection des adjoints aux rangs n°3, 4 et 5.**

Pour extrait conforme,

Le 21 novembre 2016,

**Le Maire,  
Alain ROYER**



Accusé de réception en préfecture  
044-214402091-20161121-2016-11-02-DE02-  
DE  
Date de télétransmission : 25/11/2016  
Date de réception préfecture : 25/11/2016